

**ALLOCUTION DU MINISTRE CHARGÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE, RÉPUBLIQUE DU CONGO,
M. JACQUES YVON NDOLOU
À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DU SÉMINAIRE
SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION D'OTTAWA**

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Chefs de Missions diplomatiques et consulaires et représentants des organisations internationales,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Au terme de ce séminaire, certes bref mais enrichissant, il me plaît de vous exprimer de nouveau et au nom du gouvernement, notre pleine satisfaction pour l'honneur échu à la République du Congo d'avoir abrité les travaux consacrés aux échanges d'expériences concernant la mise en œuvre de la convention d'OTTAWA sur les mines antipersonnel.

En raison des dégâts susceptibles d'être provoqués par l'explosion de ces engins, il paraît en effet nécessaire qu'une intense vulgarisation sur les moyens d'éradication de ces néfastes matériels soit menée sous tous les cieux et suivant l'esprit insufflé par la convention d'OTTAWA. Nous sommes persuadés que l'engagement à ce processus appelle que soient décuplés nos efforts pour la formation des démineurs mais aussi que soient renforcées les capacités des Etats à travers des enseignements reçus par leurs participants aux différents séminaires organisés dans le monde à ce sujet.

Ces rencontres organisées avec l'aide de la coopération internationale constituent sans nul doute une arme efficace dans le domaine de l'action contre les mines. Ainsi il se révèle bon d'encourager toutes les rencontres sous-régionales, internationales et notamment celles prévues dans un proche et lointain avenir à savoir les réunions des comités permanents en mai à Genève en Suisse et la 1ère conférence d'évaluation de la convention d'OTTAWA en 2004.

J'exprime le voeu que lors de ces futures rencontres, les pays signataires de la convention respectent les exigences de l'organisation qui stipulent l'obligation de présentation d'un rapport annuel de transparence, le déminage et la destruction des stocks de mines détenus.

Reconnaissant la pertinence de l'organisation de ces séminaires, et l'incidence bénéfique qui lui résulte, je voudrais au nom du Ministre empêché et en mon nom propre, remercier tous les partenaires pour leur précieux appui logistique. Pour l'intérêt accordé à ce séminaire, j'adresse mes vives félicitations à tous les séminaristes auxquels je souhaite un bon retour dans leurs pays respectifs tout en leur demandant de donner un large écho aux conclusions de ces travaux.

Je déclare clos le séminaire sur la mise en œuvre de la convention d'OTTAWA sur les mines antipersonnel.

Je vous remercie.